

Le Bac pro dans la structure des diplômes techniques et professionnels du ministère de l'Education nationale avant et après la réforme : rupture ou continuité

**Françoise Kogut-Kubiak, avec la participation de Christelle Gauthier
CEREQ**

Cette communication a pour objet d'apporter quelques données d'ordre quantitatif sur l'évolution du Bac pro depuis sa création, à partir de l'exploitation de deux sources statistiques : la base centrale de pilotage gérée par la DEPP et la base REFLET développée par le CEREQ¹. Ce travail s'inscrit dans le prolongement d'une étude réalisée pour le compte de la DGESCO en 2009 avant la réforme de la voie professionnelle² et complète ainsi l'analyse produite en s'attachant plus particulièrement aux changements survenus depuis la réforme.

Une première partie situera le Bac pro dans l'offre de certification du ministère de l'Education nationale et montrera ses principales caractéristiques (nombre de spécialités, évolution des effectifs, voie de formation...). Dans un second temps, nous présenterons une typologie établie à partir de la place occupée par ce diplôme au sein de chaque secteur professionnel.

LE BAC PRO DANS L'OFFRE DE FORMATION DU MEN

Le nombre de Bacs pro ns'a cessé de croître depuis trente ans, passant de 5 spécialités à la date de sa création à une soixantaine au début des années 2000. Il avoisine à présent une centaine (cf. Tableau 1). Ce diplôme occupe ainsi une place centrale dans l'offre de formation de niveau IV de la filière professionnelle puisqu'il a largement détrôné le brevet de technicien et le brevet professionnel qui, sur la même période, ont vu leur nombre diminuer respectivement de trois quarts et de plus de la moitié (on dénombrait 13 BT et 59 BP en 2014). Seuls les brevets des métiers d'arts (BMA), qui occupent une place à part dans l'offre du ministère, et les mentions complémentaires (MC) post-baccalauréat ont connu une progression sensiblement équivalente. En 2014, on enregistre 27 BMA et 23 MC de niveau IV. Quant au bac technologique, il n'en reste plus que 15 depuis la réforme de la voie technologique de 2011, contre 25 avant cette date.

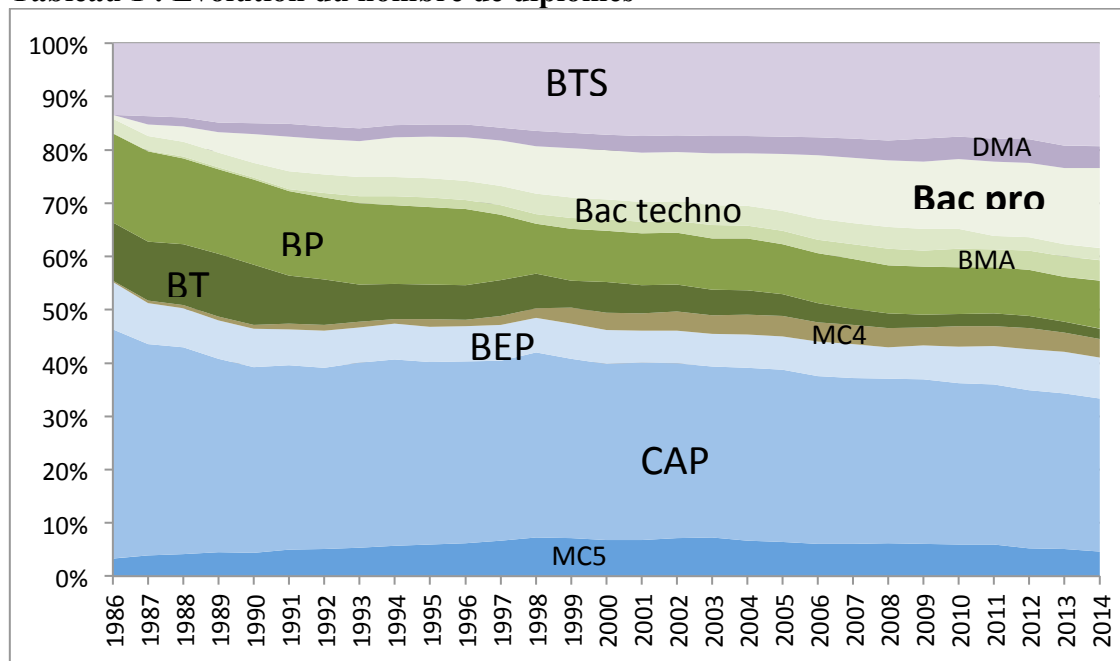
Cette évolution n'a pas non plus d'équivalent parmi les diplômes de niveau III ou V. En trente ans, le niveau III a en effet connu un essor plus modéré puisque le nombre de spécialités de BTS qui était de 97 en 1986 est de 126 en 2014. Les années 2013 et 2014 amorcent toutefois une augmentation notable de celles-ci (+16 en deux ans). En dépit de la réforme de 2009 qui fait du CAP l'unique diplôme de niveau V préparé en formation (si l'on excepte les mentions complémentaires de niveau V préparées à l'issue d'un CAP), le nombre de spécialités de ce diplôme continue de décroître ; il est passé en trente ans de 309 à 182. Quant au BEP, devenu depuis 2009 une certification intermédiaire délivrée à mi-parcours du Bac pro, il suit la tendance d'évolution de ce dernier depuis la réforme puisque le nombre de

¹ La base Reflet répertorie l'ensemble des diplômes techniques et professionnels des ministères de l'Education nationale mais aussi de l'Agriculture, des affaires sociales et de la santé et d'une partie de l'enseignement supérieur (licences professionnelles). Son originalité repose sur sa dimension historique puisque chaque diplôme dispose d'une « généalogie » permettant d'identifier son ancêtre ou son successeur et ainsi de reconstituer des

² Céline Florian et al., (2009), *Le baccalauréat professionnel : Etat des lieux avant la réforme*, Tome 1 et 2, CPC documents, n°4. Ministère de l'Education nationale.

ses spécialités, qui était en diminution entre 1986 et 2008, progresse à nouveau depuis 2009 (50 en 2015).

Tableau 1 : Evolution du nombre de diplômés

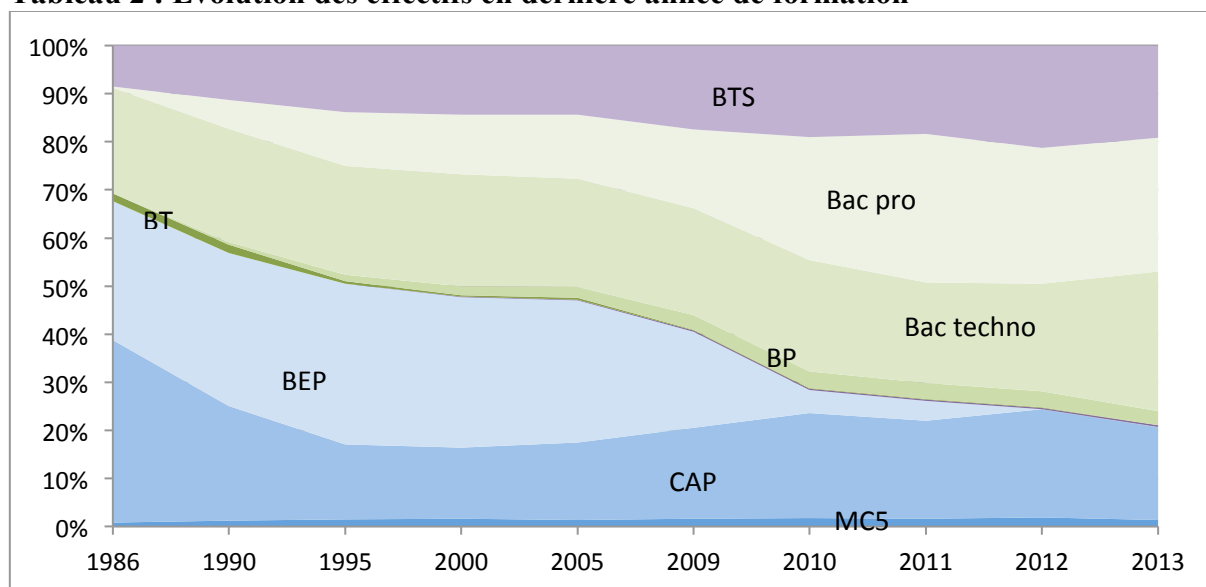


Si l'on observe la répartition des effectifs³, la structure des diplômés s'est largement modifiée en trente ans, notamment du côté des diplômés de niveau V et IV dont les courbes se sont inversées en sens opposé (Tableau 2). Le niveau V représentait en effet, en 1986, 68% des effectifs de formés contre 24 % pour le niveau IV. En 2013, c'est quasiment l'inverse puisque le niveau V n'est plus qu'à 21% contre 60 % pour le niveau IV.

Le niveau III continue de progresser, passant de 9 % en 1986 à 19 % en 2013. Ces changements sont le résultat des politiques volontaristes d'élévation du niveau de formation menées par les pouvoirs publics depuis le début des années 1980, et qui se sont traduites notamment par l'objectif affiché de conduire « 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat dans les années 2000 » et plus récemment par la volonté de conduire 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur (loi d'orientation sur l'avenir de l'école du 23/04/2005).

³ Lorsqu'ils ne sont pas spécifiés, les effectifs mentionnés dans le texte sont ceux de la dernière année de formation. Par ailleurs, pour l'ensemble des tableaux, les effectifs portent sur la France métropolitaine (hors DOM-TOM).

Tableau 2 : Evolution des effectifs en dernière année de formation



Du côté de la répartition des spécialités de formation par grands secteurs professionnels (bâtiment, industrie, services), on observe des différences notables par rapport à cette tendance générale. En effet, les diplômes relevant du bâtiment se distinguent particulièrement, le niveau V représentant encore plus de la moitié des effectifs (54%) contre 34 % pour le niveau IV et 12 % pour le niveau III (Tableau 2a). Même si ses effectifs ont doublé ces dernières années, le bac pro ne représente que 17% de l'ensemble des effectifs de ce secteur contre 53 % pour le CAP.

C'est dans le secteur de l'industrie (Tableau 2b), que les effectifs de Bac pro sont proportionnellement les plus nombreux (35% en 2013). Toutefois, le poids du niveau V continue d'y être relativement important (31% en 2013 contre 21% pour tous les secteurs confondus) en raison de l'augmentation des effectifs en CAP ces cinq dernières années. On note ainsi que le CAP a retrouvé ses effectifs du milieu des années 1990, après une longue période de décline puis de stabilisation entre 1986 et 2005. Ces mouvements résultent eux aussi de la politique de relance du diplôme mise en place par le ministère, une première phase étant intervenue au début des années 2000, dans le cadre d'une refonte du diplôme, la seconde prenant place dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle de 2009.

Le secteur des services apparaît le plus touché par le phénomène d'élévation du niveau de formation, puisque le niveau V ne représente plus que 12% des formés contre 66% pour le niveau IV et 21 % pour le niveau III (Tableau 2c). A noter toutefois la prédominance dans ce secteur du Bac technologique qui, en 2013, connaît une augmentation substantielle de ses effectifs suite à la réforme de la voie technologique. Il devance ainsi le Bac pro.

Tableau 2 a : Evolution des effectifs en dernière année de formation dans les spécialités du Bâtiment

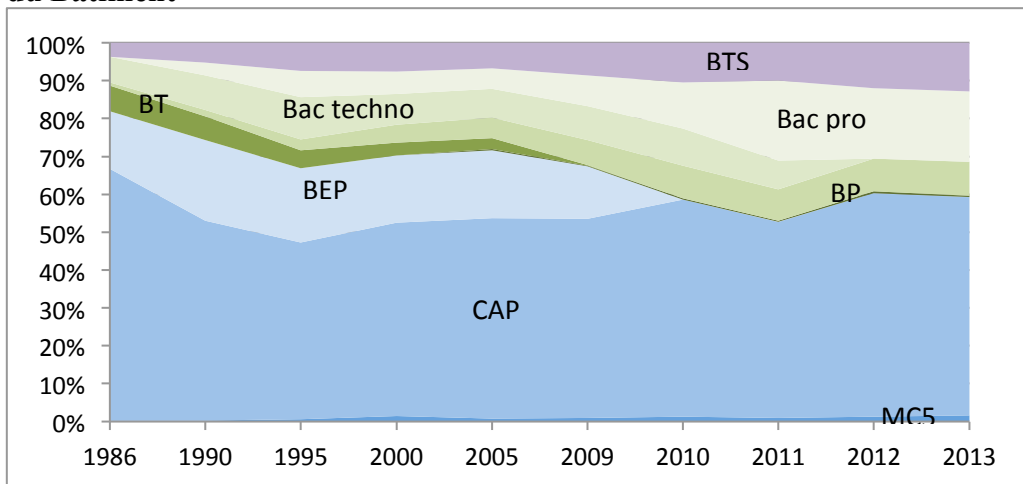


Tableau 2 b : Evolution des effectifs en dernière année de formation dans les spécialités de la Production

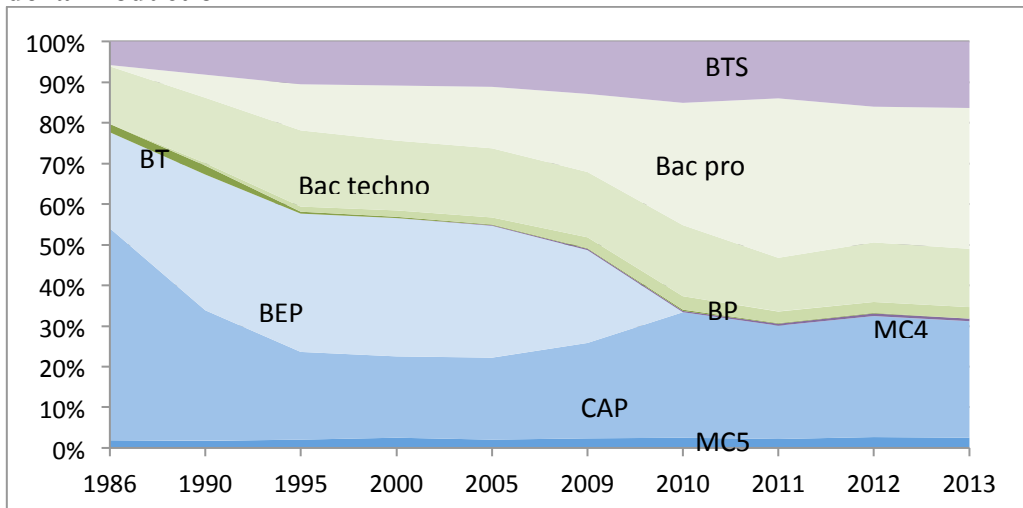
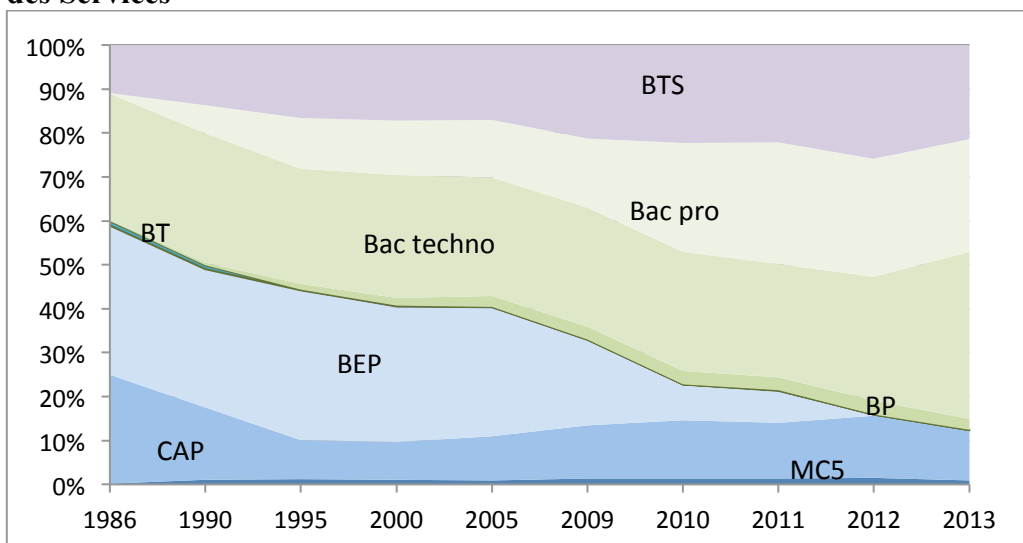


Tableau 2 c : Evolution des effectifs en dernière année de formation dans les spécialités des Services

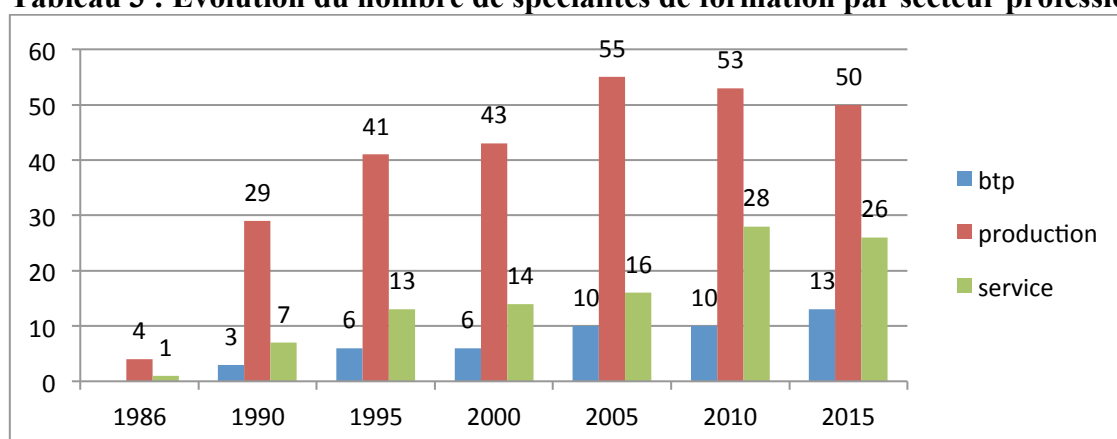


CARACTERISTIQUES GENERALES DU BAC PRO

Les spécialités de formation

Au nombre de 89 en 2015, les spécialités de formation du Bac pro couvrent majoritairement le secteur de la production (51 spécialités), puis viennent les spécialités des services (26) et celles du bâtiment (12). Cette répartition est assez constante depuis la création du bac pro, faisant de la production le secteur le plus pourvu en nombre de spécialités (en 1990, le nombre de spécialités était respectivement de 29, 7 et 3). A l'exception du secteur du bâtiment qui a vu leur nombre progresser régulièrement, la tendance générale pour les deux autres secteurs est plutôt à la baisse, depuis 2009 pour la production et 2012 pour les services.

Tableau 3 : Evolution du nombre de spécialités de formation par secteur professionnel



Evolution des effectifs en formation

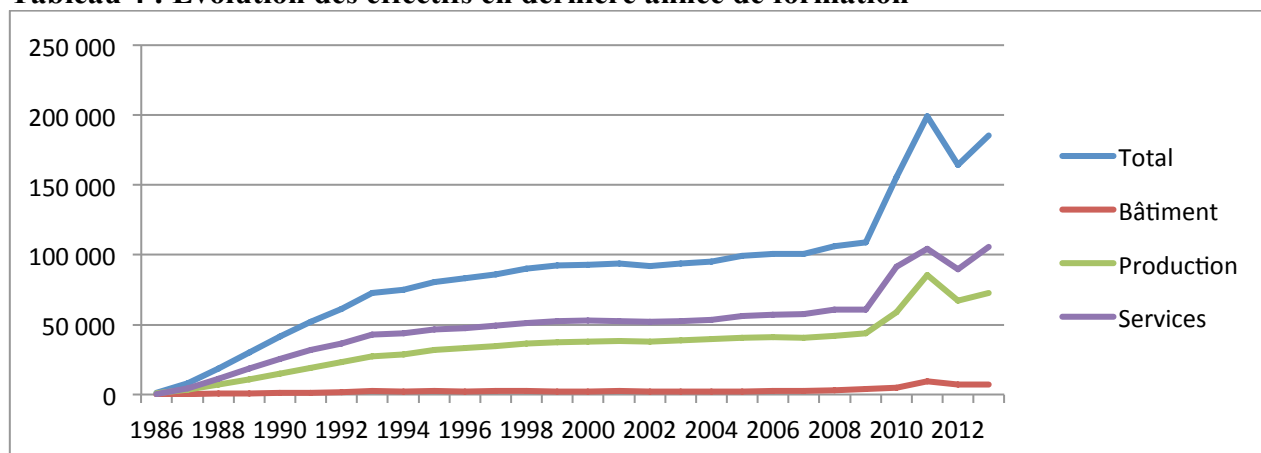
Le taux d'évolution du Baccalauréat a connu une progression quasiment aussi importante au cours des cinq dernières années qu'en dix-huit ans. En effet, entre 1990 et 2008, les effectifs ont été multipliés par 2,5 et de 2008 à 2013 par 2 (cf. Tableau 3). La réforme a permis d'augmenter le nombre d'élèves inscrits en première année de formation tout comme ceux inscrits en dernière année. En 2013, ils étaient ainsi près de 198 000 en première année de Bac Pro en trois ans contre 119 000 en 2008 pour le Bac pro en deux ans, soit une progression de 40%. En ce qui concerne les dernières années de formation, le nombre d'élèves est passé de 107 000 en 2008 à près de 193 000 en 2013 (+ 45%).

Si en 2008, seule la moitié des entrants de BEP parvenait à atteindre la dernière année de formation du Bac pro, les décrocheurs entre la première et la dernière année de formation au bac pro ne représentent plus en 2013 qu'un élève sur dix. De ce point de vue, la réforme a répondu à son objectif de conduire plus d'élèves au terme d'un cursus de niveau IV.

C'est dans le secteur du bâtiment que les effectifs ont le plus progressé puisqu'ils ont été multipliés par six entre 1990 et 2013, la période post-réforme enregistrant à elle seule la moitié de cette évolution. Pour le secteur de la production les effectifs sur cette même période quintuplent quasiment de volume, tandis que ceux des spécialités des services ont été multipliés par quatre.

Les spécialités du secteur des services sont préparées par plus de la moitié des élèves (57%), tandis que celles de l'industrie représentent 39% des effectifs, le bâtiment en captant quant à lui un peu moins de 4%.

Tableau 4 : Evolution des effectifs en dernière année de formation

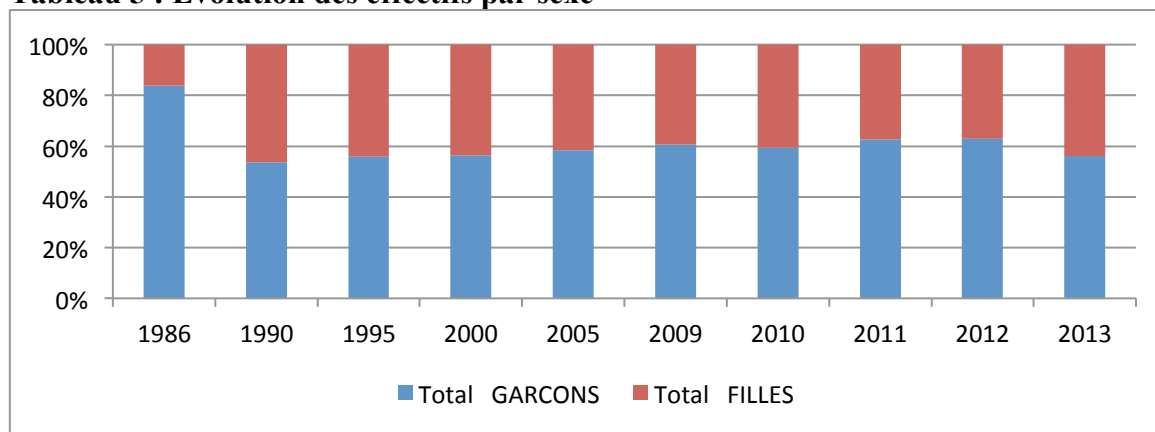


Il existe toutefois une forte hétérogénéité dans la répartition des effectifs puisqu'en 2013, 5 spécialités sur 88 ont un effectif supérieur à 10 000, ce qui représente près de la moitié de l'ensemble des effectifs (44%). Le Bac pro Commerce arrive en tête avec près de 24 000 formés, suivi de quatre autres spécialités à gros flux : le Bac pro Accompagnement, soins et service à la personne option structure (environ 18 000 formés), le Bac pro Electrotechnique, énergie, équipements communicants (15 000) et les Bacs pros Secrétariat et comptabilité (12 000 chacun) qui ont été rénovés depuis pour constituer le Bac pro Gestion-administration.

Répartition des effectifs par sexe

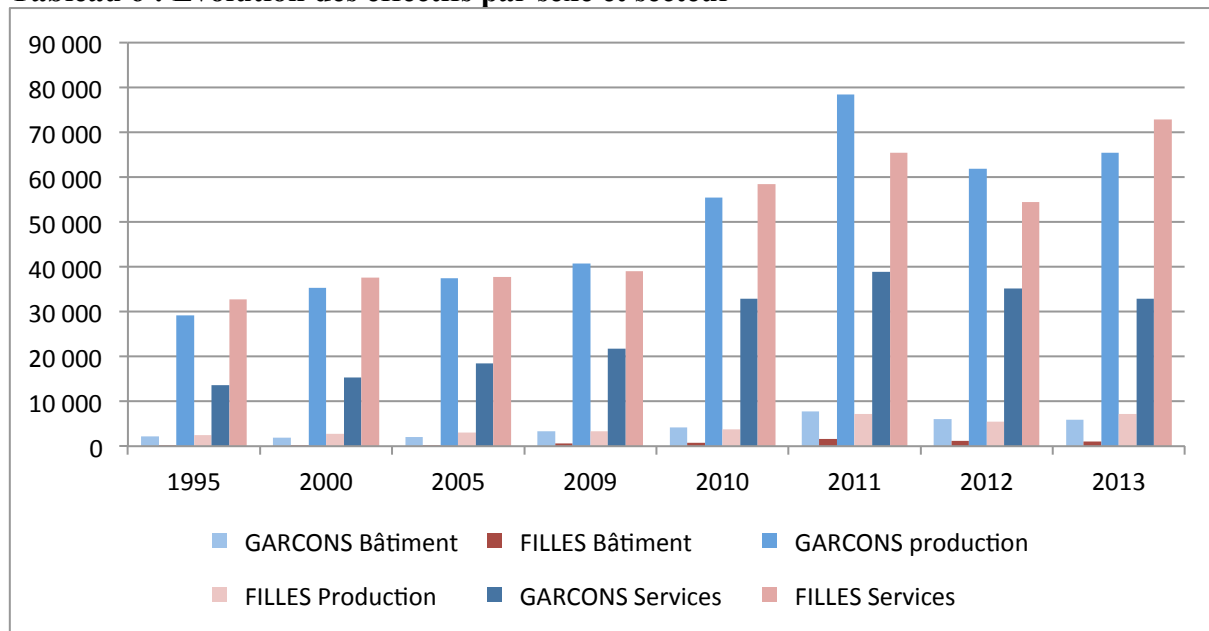
Depuis la création du Bac pro, les garçons sont plus nombreux que les filles à préparer ce diplôme, et représentent entre 55 et 59% de l'ensemble des effectifs. L'écart s'est légèrement accentué les quatre premières années de la réforme au profit de la population masculine, qui représentait entre 60 et 63% des formés entre 2009 et 2012. En 2013, la part des filles remonte cependant de 7 points (44%).

Tableau 5 : Evolution des effectifs par sexe



La répartition par secteur montre de fortes disparités puisque les filles sont majoritaires dans les spécialités des services (69% en 2013) et à l'inverse très en retrait dans celles de la production (10%) et du bâtiment (15%). Ce phénomène rencontre une grande stabilité depuis la création du Bac pro même si l'augmentation sensible du nombre de filles profite à l'ensemble des trois secteurs depuis la réforme de la voie professionnelle.

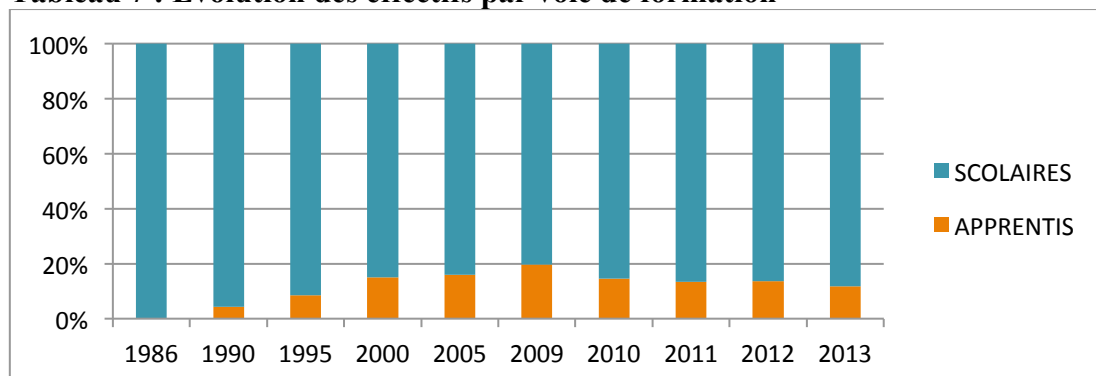
Tableau 6 : Evolution des effectifs par sexe et secteur



Evolution des effectifs d'apprentis

Jusqu'à la réforme, le taux d'apprentis pour l'ensemble des bacs pros a régulièrement progressé tout en restant assez bas (cf. Tableau 7). En effet, en 2009, seul un élève sur cinq préparait son diplôme sous ce statut. Le passage du Bac pro en deux ans au Bac pro en 3 ans a stoppé cette ascension et depuis 4 ans maintenant, le taux d'apprentis ne cesse de reculer. En 2013, il enregistre moins 8 points par rapport à 2009 pour l'ensemble des Bacs pros. A noter que dans plus de trois quarts des cas, les apprentis sont des garçons.

Tableau 7 : Evolution des effectifs par voie de formation



C'est dans les spécialités du tertiaire que le taux d'apprentis était le plus faible avant la réforme (13% en 2009), tandis que pour celles du bâtiment et de la production (cf. Tableaux

7a,7b,7c), le recours à l'apprentissage concernait un peu plus d'un élève sur quatre (respectivement 26 et 28% en 2009). En 2013, ces taux perdent 12 points pour les spécialités du bâtiment et 10 points pour celles de l'industrie, tandis que les spécialités du tertiaire reculent de 6 points. L'ajout d'une année supplémentaire dans le cursus de formation constitue de toute évidence pour les employeurs un frein au recrutement d'apprentis.

Tableau 7 a : Evolution des effectifs par voie de formation pour les spécialités du Bâtiment

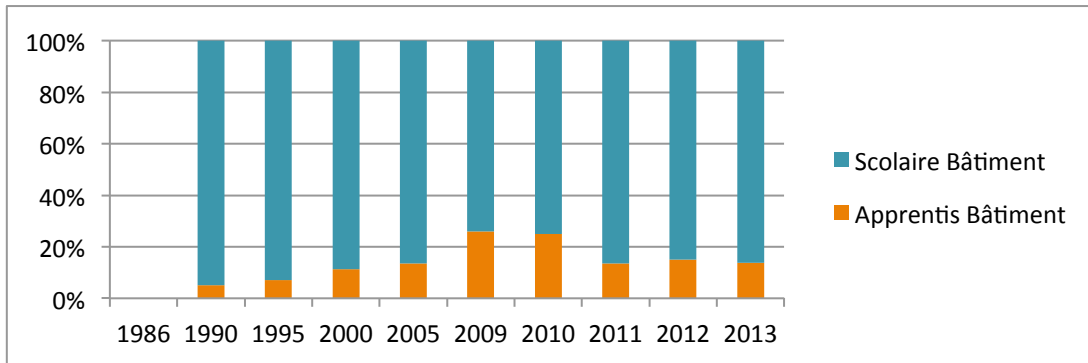


Tableau 7 b : Evolution des effectifs par voie de formation pour les spécialités de la Production

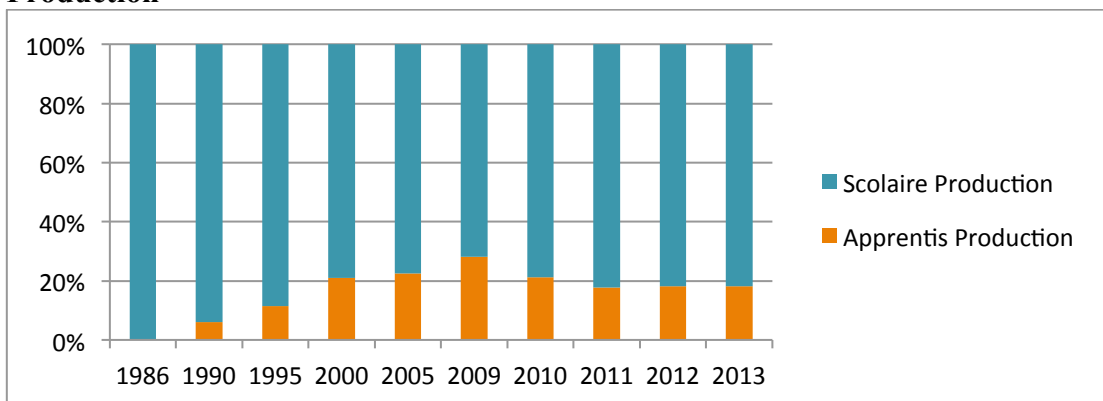
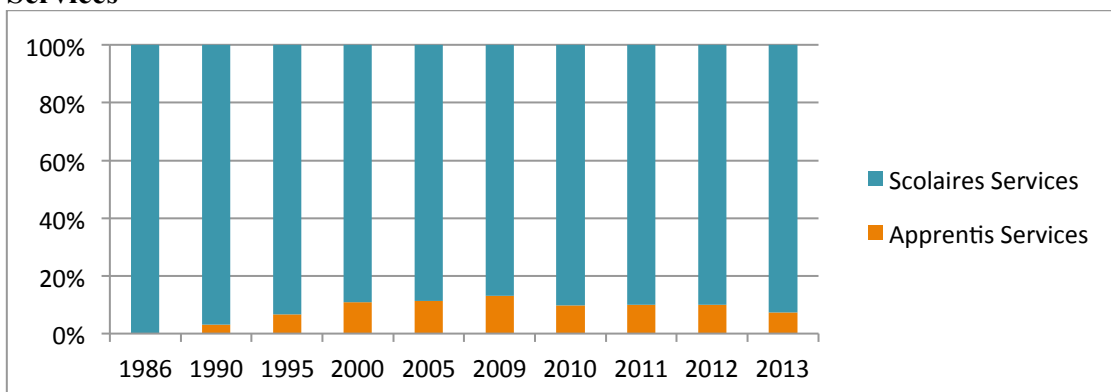


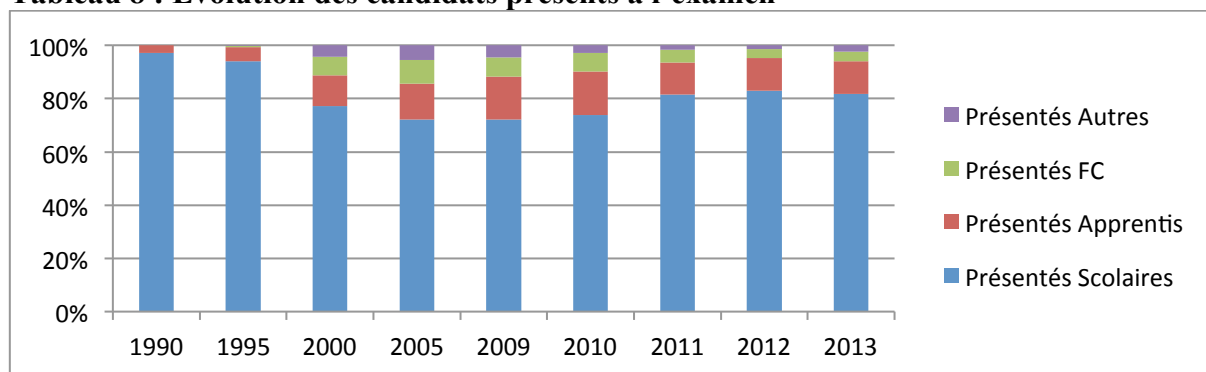
Tableau 7 b : Evolution des effectifs par voie de formation pour les spécialités des Services



Répartition des effectifs de candidats à l'examen

En 2013, les candidats inscrits à l'examen proviennent dans 82% des cas de la voie scolaire, dans 12% des cas de l'apprentissage, la formation continue et les candidats libres ne représentant respectivement que 4% et 2% de l'ensemble des effectifs (cf. Tableau 8). Comme ceux des apprentis, les taux de candidats en formation continue et de candidats libres ont reculé de moitié depuis la réforme. La durée de la formation semble être là encore un obstacle à l'éligibilité des formations au titre de la formation continue.

Tableau 8 : Evolution des candidats présents à l'examen



Cette tendance se répercute de la même manière dans chacun des trois grands secteurs professionnels sur la même période (tableau 8a, 8b, 8c). En 2013, les candidats issus de la formation continue sont légèrement plus nombreux dans les secteurs du bâtiment et des services, (respectivement 5,3% et 4,6%) tandis qu'à l'inverse du côté de la production ce taux est plus bas (2,5%).

Tableau 8 a : Evolution des candidats présents à l'examen dans les spécialités du Bâtiment

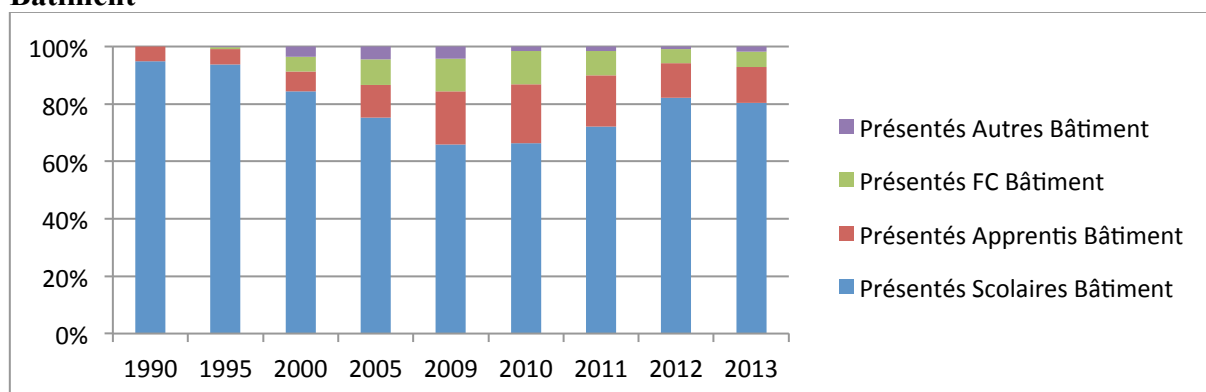


Tableau 8 b : Evolution des candidats présents à l'examen dans les spécialités de la Production

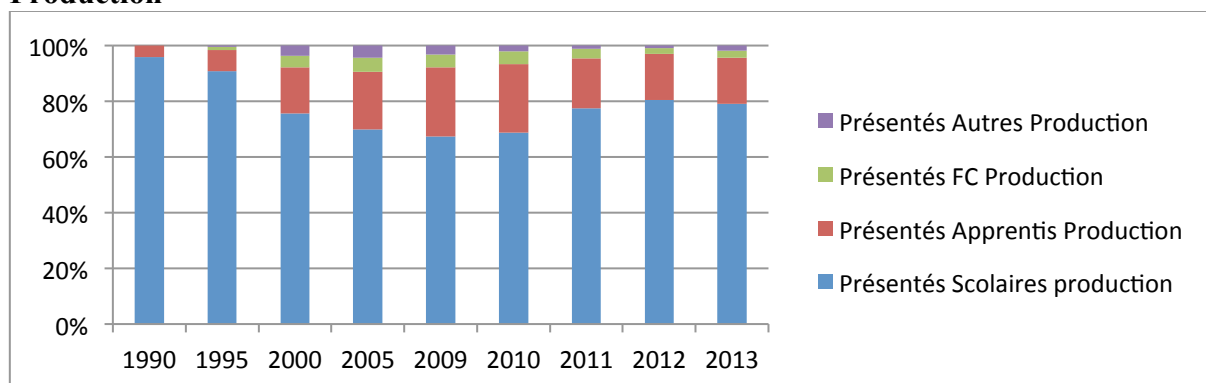
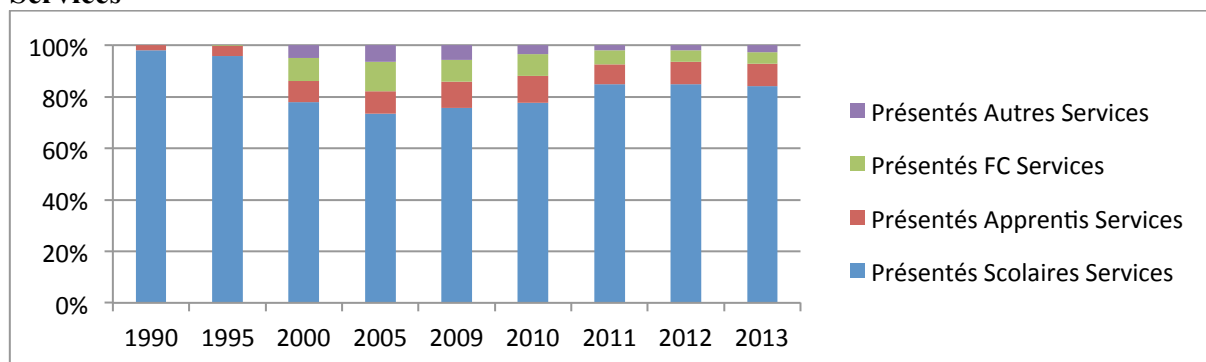
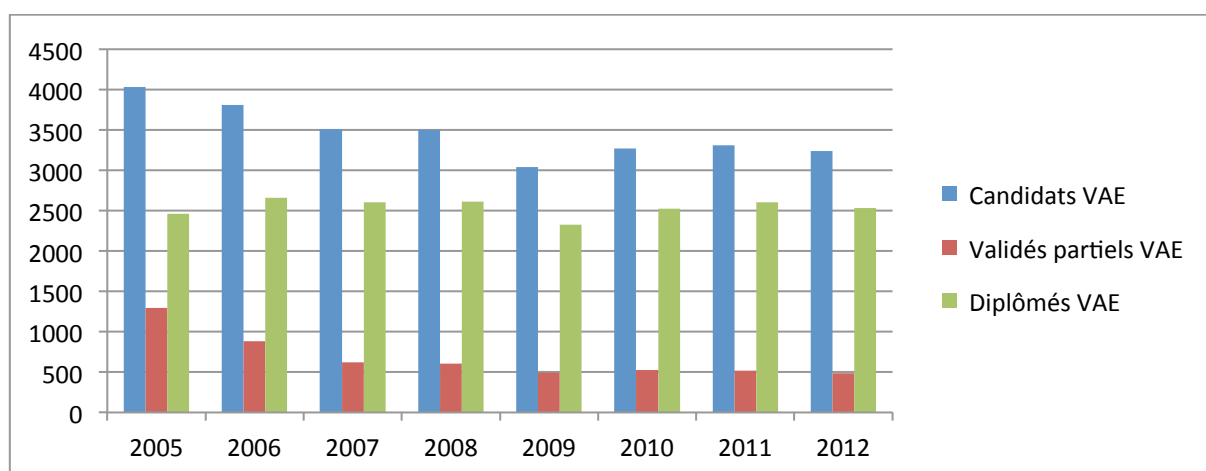


Tableau 8 c : Evolution des candidats présents à l'examen dans les spécialités des Services



Nombre de candidats à la VAE

Le nombre de candidats demandeurs d'une validation des acquis de l'expérience (VAE) suit la tendance générale de décroissance sur la période 2005-2012. En 2012, 3 237 personnes ont candidaté pour obtenir leur diplôme par cette voie d'accès contre 4 032 en 2005, ce qui représente pour les deux années 22% de l'ensemble des demandes totales de VAE pour un diplôme de l'enseignement technique ou professionnel délivré par le ministère de l'Education nationale. 78% des candidats de 2012 ont obtenu une validation totale et 15% une validation partielle.

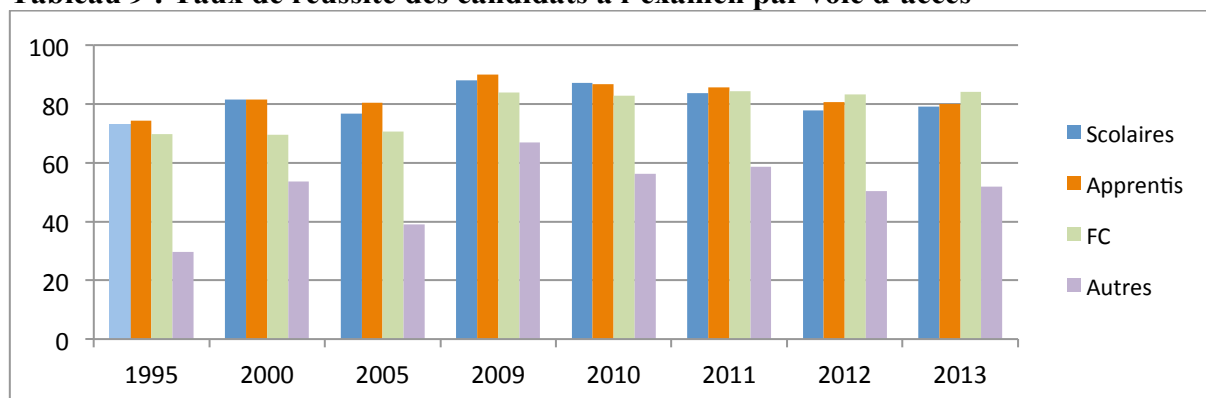


Taux de réussite des candidats à l'examen

Les taux de réussite de l'ensemble des candidats, qui avaient enregistré une augmentation durant les trois premières années de la mise en œuvre de la réforme en raison de ce que l'on a appelé l'effet « bourrelet »⁴, enregistrent en 2012 et 2013 un résultat comparable à ceux des années qui l'ont précédée. Ils se situent entre 78 et 79%. D'une spécialité à l'autre on enregistre toutefois des écarts notables par rapport à cette moyenne puisque les taux varient sur une échelle allant de 45 à 100%.

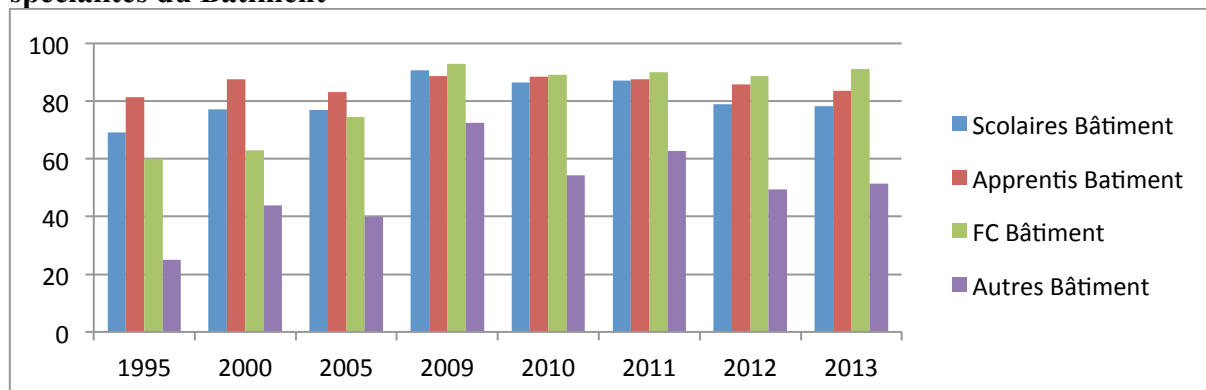
Si les taux de réussite des lycéens et des apprentis se situent dans la moyenne, on peut noter que les candidats issus de la formation continue ont des scores moyens supérieurs de 4 à 5 points pour 2012 et 2013. Les candidats libres en revanche restent ceux qui réussissent le moins bien puisqu'ils ne sont qu'un sur deux à décrocher le diplôme.

Tableau 9 : Taux de réussite des candidats à l'examen par voie d'accès



En 2013, les candidats sous statut scolaire issus des spécialités des services ont des résultats supérieurs de 6 points par rapport à la moyenne de cette catégorie, et à l'inverse ceux de l'industrie réussissent un peu moins bien (moins 3 points). Du côté des spécialités du bâtiment, ce sont les apprentis et les candidats de la formation continue qui se distinguent par des écarts positifs respectifs de 4 et 7 points.

Tableau 9 a : Taux de réussite des candidats à l'examen par voie d'accès pour les spécialités du Bâtiment

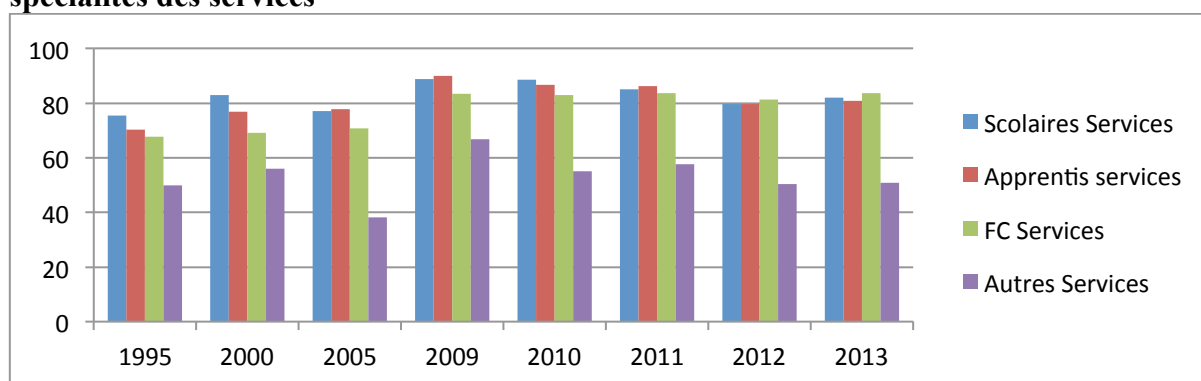


⁴ L'effet bourrelet correspond au chevauchement durant les deux premières années de la mise en œuvre de la réforme de cursus en deux ans et en trois ans dans certains établissements scolaires.

Tableau 9 b : Taux de réussite des candidats à l'examen par voie d'accès pour les spécialités de la Production



Tableau 9 c : Taux de réussite des candidats à l'examen par voie d'accès pour les spécialités des services



Poursuite d'études des élèves en dernière année de formation

En 10 ans, le taux de poursuite d'études⁵ des élèves sortants de bac pro a progressé de 7 points (Cf. Tableau 10). En 2014, 3 élèves sur 10 dix restent dans le système scolaire (contre environ 2 sur dix en 2004)⁶. Les deux tiers sont inscrits en 1^{re} année de BTS ce qui représente 21% de poursuite d'études vers ce diplôme. Parmi les poursuivants, 5% des élèves redoublent leur année de terminale de Bac pro.

Tableau 10 : Taux de poursuite d'études

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Effectif de référence (scolaire en formation de l'année n-1)	78615	80233	83294	82950	82105	86501	87307	132745	172467	141966	163698
Taux de poursuite (MEN)	22,8	24,4	24,4	25,6	27,2	27,3	28,2	26,8	27,4	32,5	30,2
Taux de redoublants parmi les poursuivants	5,7	6,3	5,6	5,4	5,5	3,2	3,4	4,6	6,6	6,6	5,2
Taux de poursuite en BTS parmi les poursuivants	61,6	61,4	64,8	65,5	65,9	75,1	74,6	71,2	64,1	68,8	69,4
Taux global de poursuite en BTS	14,1	15,0	15,9	16,8	18,0	20,5	21,1	19,1	17,6	22,4	21,0

Si l'évolution constante de ce phénomène sur cette période n'est pas particulièrement imputable à la réforme de 2009, on observe qu'entre 2007 et 2014, certaines spécialités

⁵ Ce taux ne tient compte que des poursuites d'études au sein de l'appareil de formation du ministère de l'éducation nationale (BTS ou autres diplômes). Les poursuites d'études à l'université ou dans d'autres ministères ne peuvent être comptabilisées avec la source BCP.

⁶ Selon une note d'information de la DEPP d'avril 2012, plus de 4 sortants sur dix de bac pro poursuivent des études supérieures.

enregistrent une hausse notable de poursuivants. C'est le cas entre autres des bacheliers professionnels issus des spécialités Transport, qui passent de 13 à 26% de poursuivants, Commerce (15 à 24%), Systèmes électroniques numériques (20 à 36%), etc...(cf. Tableau 11).

Les taux de poursuites d'études enregistrent néanmoins de fortes disparités entre spécialités. En 2014 par exemple, les 76 spécialités pour lesquelles nous avons des données se répartissent de la manière suivante :

- 9 % des spécialités ont un taux de poursuivants qui varient de 2 à 10% (7 spécialités)
- 29 % de 10 à 20% (22 spécialités)
- 38 % de 21 à 30% (29 spécialités)
- 14% de 31 à 40 % (11 spécialités)
- 9 % de 41 à 50% (7 spécialités)

Tableau 11 : Taux de poursuites d'études par spécialité

Spécialités des bacs pros	Taux poursuite 2014	Taux poursuite 2007	Ecart
ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE OPTION A-A DOMICILE	13		
ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE OPTION B-EN STRUCTURE	13		
ACCUEIL-RELATION CLIENTS ET USAGERS	25	16	9
AERONAUTIQUE OPTION AVIONIQUE (ex Aéronautique système avionique)	40	26	14
AERONAUTIQUE OPTION STRUCTURE	pas de données		
AERONAUTIQUE OPTION SYSTEMES (ex aéronautique système cellule)	50	52	-2
AGENCEMENT DE L'ESPACE ARCHITECTURAL	40		
AMENAGEMENT ET FINITION DU BATIMENT	14	4	10
ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION ARTS DE LA PIERRE	26	15	11
ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION COMMUNICATION VISUELLE PLURI-MEDIA	15	12	3
ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION MARCHANDISAGE VISUEL	18	pas de données	
ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALÉTIQUE	15	pas de données	
ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION TAPISSIER D'AMEUBLEMENT	28	12	16
ARTISANAT ET METIERS D'ART OPTION VERRERIE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	8	28	-20
ARTISANAT ET METIERS D'ART-FACTEUR D'ORGUES OPTION ORGANIER	pas de données		
ARTISANAT ET METIERS D'ART-FACTEUR D'ORGUES OPTION TUYAUTIER	pas de données		
AVIATION GENERALE	pas de données		

BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	26	3	23
BOUCHER CHARCUTIER TRAITEUR	5	10	-5
BOULANGER-PATISSIER	13	10	3
COMMERCE (COMMERCE - SERVICES JUSQU'AU 28/07/1994)	24	15	9
COMMERCIALISATION ET SERVICES EN RESTAURATION	24	29	-5
CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES	8		
CONSTRUCTION DES CARROSSERIES	31	13	18
CUISINE	24	29	-5
ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS	38	24	14
ESTHETIQUE- COSMETIQUE PARFUMERIE	14	8	6
ETUDE ET DEFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS	44	28	16
FACONNAGE DE PRODUITS IMPRIMES, ROUTAGE	47		
FONDERIE	32	8	24
GESTION DES POLLUTIONS ET ENVIRONNEMENT (ex Hygiène environnement)	16	21	-5
SECRETARIAT	26	17	9
COMPTABILITE	31	26	5
HYGIENE, PROPRETE, STERILISATION	pas de données		
INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE BATI OPTION A MACONNERIE (ex Intervention sur le patrimoine)	pas de données	15	
INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE BATI OPTION B CHARPENTE (ex Intervention sur le patrimoine)	pas de données	15	
INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE BATI OPTION C COUVERTURE (ex Intervention sur le patrimoine)	pas de données	15	
LOGISTIQUE	15	8	7
MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS	30	25	5
MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION A : AGRICOLES	17	13	4
MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION B : TRAVAUX PUBLICS ET MANUTENTION	23	15	8
MAINTENANCE DES MATERIELS OPTION C : PARCS ET JARDINS	20	15	5
MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION A VOITURES PARTICULIERES (ex maintenance des voitures particulières)	27	18	9
MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION B VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER (ex maintenance des voitures industrielles)	20	19	1
MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION C MOTOCYLCES	14	10	4
MAINTENANCE NAUTIQUE	15	7	8
MENUISERIE ALUMINIUM VERRE (ex OUVRAGES DU BATIMENT: ALUMINIUM,VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE)	16	11	5
METIERS DE LA MODE-VETEMENT	27	21	6
METIERS DE LA SECURITE (exemple sécurité prévention)	2	0	2

METIERS DU CUIR OPTION CHAUSSURES	50		
METIERS DU CUIR OPTION MAROQUINERIE	16		
METIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE	17	0	17
MICROTECHNIQUES	45	pas de données	
OPTIQUE LUNETTERIE	30		
OUVRAGES DU BATIMENT:METALLERIE	27		
PERRUQUIER POSTICHEUR	pas de données		
PHOTOGRAPHIE (ex photographe)	6	3	3
PILOTE DE LIGNE DE PRODUCTION (ex Bac pro PSPA, Bac pro industries de spâtes, papiers, cartons, et Mise en œuvre des matériaux)	pas de données	24*	
PLASTIQUES ET COMPOSITES	36	32	4
POISSONNIER ECAILLER TRAITEUR	pas de données	10	
PROCEDES DE LA CHIMIE, DE L'EAU ET DES PAPIERS-CARTONS	pas de données	7	
PRODUCTIQUE MECANIQUE OPTION DECOLLETAGE	10	17	-7
PROTHESE DENTAIRE	15		
REALISATION DE PRODUITS IMPRIMES ET PLURIMEDIA OPTION A PRODUCTIONS GRAPHIQUES (ex production graphique)	23	37	-14
REALISATION DE PRODUITS IMPRIMES ET PLURIMEDIA OPTION B PRODUCTIONS IMPRIMEES (ex production imprimée)	23	23	0
REPARATION DES CARROSSERIES	20	25	-5
SERVICES DE PROXIMITE ET VIE LOCALE	14		14
SYSTEMES ELECTRONIQUES NUMERIQUES	36	20	16
TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS	21	24	-3
TECHNICIEN DE FABRICATION BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	27	pas de données	
TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	27	4	23
TECHNICIEN DE SCIERIE	8	pas de données	
TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT OPTION A:ETUDE ET ECONOMIE	41	24	17
TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT OPTION B:ASSISTANT EN ARCHITECTURE	33	pas de données	
TECHNICIEN DU BATIMENT:ORGANISATION ET REALISATION DU GROS OEUVRE	21	pas de données	
TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT DE L'AIR	30	pas de données	
TECHNICIEN D'USINAGE	33	pas de données	
TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	27	24	3
TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	22	11	11

TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE	30	pas de données	
TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	23	17	6
TECHNICIEN MODELEUR	30	10	20
TECHNICIEN OUTILLEUR	39	32	7
TECHNIQUES D'INTERVENTIONS SUR INSTALLATIONS NUCLEAIRES (ex environnement nucléaire)	28	pas de données	
TRAITEMENTS DE SURFACES	42	34	8
TRANSPORT	26	13	13
TRAVAUX PUBLICS	20	14	6
VENTE (PROSPECTION-NEGOCIATION-SUIVI DE CLIENTELE)	25	19	6
Ensemble des spécialités	30	26	7

Ainsi, les évolutions les plus marquantes depuis la réforme de la voie professionnelle de 2009 se caractérisent par l'augmentation substantielle des effectifs en formation aussi bien en entrée de cursus qu'en dernière année, ce qui permet potentiellement de conduire un plus grand nombre d'élèves vers un diplôme de niveau supérieur au Baccalauréat. Par ailleurs, en dépit de la volonté des gouvernements successifs de favoriser le développement de l'apprentissage, la réforme du Bac pro a mis un frein à celui-ci, ce qui va nécessiter probablement certains ajustements à l'avenir du côté du système éducatif. Certaines expérimentations de parcours « mixtes » (un an par voie scolaire et deux ans en apprentissage) sont d'ailleurs en cours et pourraient à l'avenir se généraliser.

LE BAC PRO OCCUPE-T-IL LA MEME PLACE DANS TOUS LES SECTEURS PROFESSIONNELS?

Le travail réalisé en 2009 nous a permis de mettre en évidence 5 types de configurations selon la prédominance d'une ou plusieurs filières de formation au sein des divers secteurs professionnels tels qu'ils ont été circonscrits au travers des commissions professionnelles consultatives avant 2007.

Nous avons ainsi mis en avant :

- Les secteurs ou domaines à filières dominantes BEP-Bac pro
- Les secteurs composés de deux filières parallèles : CAP-BP et BEP-Bac pro
- Les secteurs à filière dominante CAP-BP
- Les secteurs à filière dominante CAP-Bac pro
- Les secteurs sans Bac pro

Rappelons que nous avons emprunté cette notion de « filière » aux travaux des chercheurs du LIRHE qui mentionnaient dans l'un de leur rapport⁷ : « la filière de formation est un domaine dans lequel on peut enchaîner au moins deux niveaux de diplômes, la réussite à un diplôme de niveau donné permettant de poursuivre vers la préparation du diplôme de niveau suivant ».

La disparition du cursus de formation au BEP, mais aussi la réforme du bac technologique en 2011, représentent deux événements qui modifient forcément ces configurations et nous obligent à repenser les filières telles que nous les avons construites à l'époque, d'autant plus que les commissions professionnelles consultatives ont été, elles-mêmes, en partie réorganisées en 2007, passant de 18 à 14. Certains regroupements de

⁷ Bernard Fourcade, Maurice Ourtau, « Niveau V et logique de filière », LIRHE/CNRS, Université des Sciences Sociales Toulouse I CRM, Université Toulouse I Capitole. Rapport pour la DGESCO. Juillet 2012.

secteurs ont donc eu lieu⁸, ce qui rend difficile la comparaison entre la typologie établie en 2009 et l'analyse produites à partir des données de 2013.

C'est donc une nouvelle typologie que nous avons construite au regard de la structuration de chaque secteur ou sous-secteur professionnel tels qu'ils ont été redéfinis en 2007 (voir liste des CPC en annexe 2) et pour lesquels nous avons tenté de reconstituer la généalogie⁹.

Cette typologie repose sur l'identification de quatre grandes configurations à partir du regroupement de secteurs professionnels (CPC ou sous-commissions) où chaque diplôme et le bac pro en particulier occupe une place prépondérante ou pas :

- Les secteurs à dominante Bac pro et à forte composante de BTS
- Les secteurs à double filière où le niveau V est encore très présent
- Les secteurs où le Bac pro est minoritaire
- Les secteurs sans Bac pro

1. Les secteurs à dominante Bac pro et à forte composante de BTS

Nous avons regroupé dans cette catégorie 6 secteurs (Travail des métaux, Electrotechnique, électronique, automatisme et informatique, Chimie/matériaux, Communication graphique et audiovisuelle, commercialisation et distribution), qui ont comme caractéristique commune un taux d'élèves important en Bac pro (entre 42 et 61%) mais aussi en BTS (entre 28 et 45%). La filière Bac pro-BTS constitue ainsi la filière dominante de ses secteurs.

Il s'agit de secteurs où le niveau V était fortement présent avant l'arrivée du Bac pro (notamment au travers du CAP), et où le bac pro s'est diffusé à des moments différents. Le développement d'une filière BEP-Bac pro a pris le pas sur celle du CAP-BP. Le plus souvent, la réforme du Bac pro n'a fait que renforcer la prédominance du niveau IV par l'augmentation de ses effectifs. A noter toutefois le maintien de la présence du CAP dans les secteurs de la Chimie/matériaux et dans le secteur du Commerce et de la distribution, dont les effectifs ont sensiblement augmenté depuis la réforme.

Nous pourrions rajouter dans cette première catégorie deux secteurs (Aviation et Services administratifs et financiers) bien qu'ils présentent chacun quelques particularités. Dans l'aviation en effet, le Bac pro représente 60 % des effectifs, ce qui en fait le diplôme majoritaire, mais ici la filière dominante est moins celle du Bac pro-BTS que celle du Bac pro-MC de niveau IV. Le développement du Bac pro aux dépens du CAP est relativement récent dans ce secteur (début des années 2000), qui demeure un secteur à petits flux. Dans le secteur des services administratifs et financiers, qui est au contraire un secteur à très gros flux, le taux de Bacs pros est minoré (13%) en raison de la forte présence du Bac techno (69% des effectifs). Le nombre d'élèves en Bac pro n'y est pourtant pas négligeable (près de 25 000), d'autant plus qu'il s'agit d'un secteur où le niveau V a quasiment disparu. Bien qu'elle ne soit pas dominante, il existe bien dans ce secteur une filière Bac pro-BTS. Cette configuration rassemble 56 % des effectifs de Bac pro.

⁸ Cf. en annexe 1 le schéma des changements opérés publiés dans la 24^{ème} édition de la liste des diplômes de l'enseignement technologiques et professionnels (Ministère de l'éducation nationale), 2008.

⁹ Les données ont été établies à partir de l'architecture des CPC de 2007 pour les années 2009 à 2013. Les données des années antérieures ont été reconstituées à partir des commissions ou sous-commissions selon l'architecture de 2005 (tout ou partie) de façon à maintenir une logique de continuité permettant l'analyse longitudinale des données.

2. Les secteurs à double « filière » où le niveau V est encore très présent

Dans les secteurs répertoriés dans cette catégorie, les effectifs de Bac pro et de CAP représentent dans la majorité des cas à eux deux plus de trois quarts des effectifs du secteur, le niveau III y étant minoritaire voire inexistant. On a donc ici plutôt deux voies de formation parallèles, où des passerelles peuvent exister sans pour autant qu'existe une véritable filière CAP-Bac pro.

Dans six secteurs (Gros œuvre, Bois et dérivés, Arts appliqués/art du bois/ art du feu, Tourisme-hôtellerie-restauration, Coiffure esthétique et services connexes), la filière dominante est dans la plupart des cas celle du CAP-BP mais le bac pro y occupe également une place non négligeable sur certains segments. C'est le cas par exemple dans la restauration où le Bac pro a doublé ses effectifs depuis la réforme et représente 25% des effectifs (contre 41% pour le CAP). La même tendance est à l'œuvre du côté du secteur Coiffure, esthétique et services connexes où la filière CAP-BP reste fort présente sur le versant coiffure, une filière Bac pro-BTS s'étant quant à elle développée sur le versant esthétique. Le bac pro Esthétique a d'ailleurs lui aussi doublé ses effectifs depuis la réforme.

Dans les secteurs Métiers de la mode, Transport logistique et Automobile, matériel agricole et travaux public, c'est le Bac pro qui occupe une place dominante (respectivement 57, 50 et 49% des effectifs) mais le CAP affiche encore une présence notable (près du tiers des effectifs dans les deux premiers secteurs, 40% dans le dernier), qui s'est d'ailleurs renforcée dans le cas du secteur du transport logistique ces dernières années.

Le secteur Sanitaire social et médico-social, s'il se distingue par une répartition des effectifs différente des précédentes, peut également être ajouté à cette configuration. En effet, dans ce secteur, le Bac pro, de création plus récente (et qui dans le cas du Bac pro ASSP est venu se substituer au BEP Carrières sanitaires et sociales) représente 35% des effectifs. Le bac techno lui emboîte le pas avec 36% des effectifs. Le CAP, malgré un taux plus faible (10% des effectifs), rassemble encore un nombre important d'élèves (près de 7 000 en dernière année de formation). On a donc bien encore dans ce secteur deux pôles distincts : l'un autour du bac pro et l'autre du CAP.

39% des effectifs de Bac pro appartiennent à cette deuxième configuration.

3. Les secteurs à faible représentativité de Bac pro

Si cette configuration rassemble l'ensemble des secteurs où le Bac pro est plus en retrait, nous pouvons la subdiviser en trois sous ensemble porteurs dans chaque cas d'un diplôme dominant.

- Secteurs à dominante CAP

Ce sous-ensemble regroupe trois secteurs à forte tradition artisanale où le CAP demeure le diplôme de référence des professionnels : le Second œuvre, l'Alimentation (métiers de bouche) et les Arts de la pierre. Cependant, dans les deux premiers secteurs cités le Bac pro a connu une augmentation de ses effectifs depuis la réforme. Pour ces trois secteurs, le CAP représente entre 59 et 76% de l'ensemble des effectifs, tandis que le taux d'élèves en Bac pro varie de 7 à 19%.

- Secteurs à dominante BTS

Le secteur de la Chimie bio-industrie environnement ainsi que celui des Arts appliqués sont deux secteurs à fort représentativité d'élèves en BTS (respectivement 49 et 65%). Le sous-secteur de la chimie inclus dans cette catégorie a toujours été marqué par une présence forte du niveau III mais aussi, avant la réforme de la voie technologique, par le poids du niveau IV

au travers du Bac technologique. Le Bac pro y représente 23% des effectifs. Du côté des Arts appliqués, la création du bac pro est assez récente et porte sur de petits flux.

- Secteurs à dominante Bac techno-BTS

On ne retrouve qu'un seul sous-secteur de la chimie dans cette configuration (Contrôle), secteur qui a la particularité d'être fortement imprégné par le Bac technologique, lequel représente les deux tiers des effectifs. Le BTS concentre 22% des élèves et le Bac pro seulement 12%. Il s'agit d'un secteur où les effectifs se sont étoffés dans le courant des années 1990 et qui a progressivement basculé du niveau V vers le niveau IV en raison de la présence marquée du Bac techno.

Seuls 5% des effectifs de bac pro qui s'inscrivent dans cette configuration.

- Les secteurs sans Bac pro

Il n'y a plus que quelques secteurs des Arts appliqués pour résister à la diffusion du Bac pro. C'est le cas des sept secteurs suivants, Création conception, Art du textile et de la mode, Métal et métiers connexes, Gravure, Reliure, Musique et Spectacles qui restent attachés à leur diplôme traditionnel de niveau IV : le brevet des métiers d'art (BMA).

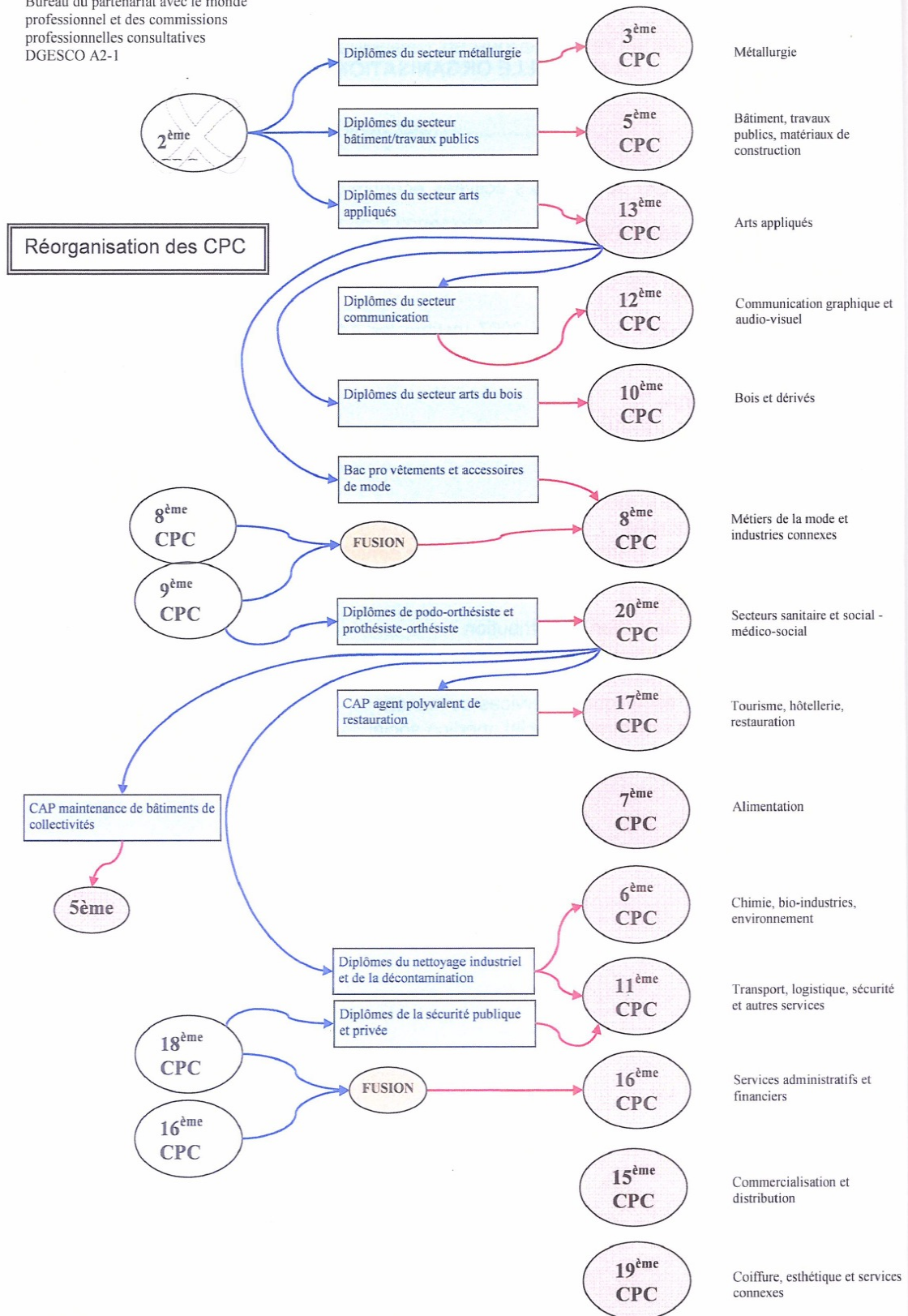
Deux spécialités, la coiffure et le secteur bancaire, devraient également appartenir à cette catégorie, car elles restent attachées à leur filière traditionnelle, la filière CAP-BP dans le cas de la coiffure et celle du bac techno-BTS dans le cas de la banque. Toutefois, dans la mesure où ces spécialités sont rattachées à des commissions professionnelles consultatives plus larges (Coiffure, esthétique et services connexes pour l'un et Service administratif et financier pour l'autre), nous avons traité celles-ci dans leur intégralité, et les avons ainsi regroupées dans d'autres types de configuration.

Conclusion

Au final, on constate que le Bac pro s'est largement diffusé dans un nombre important de secteurs professionnels et qu'il y joue un rôle essentiel en tant que principal diplôme de niveau VI ou parfois en tant que diplôme d'entrée du secteur lorsque le niveau V a quasiment disparu.

Annexe 1 : Schéma de réorganisation des CPC (extrait de la 24^{ème} édition de la liste des diplômes professionnels de l'enseignement technologique et professionnels- Ministère de l'éducation nationale-2008)

Bureau du partenariat avec le monde professionnel et des commissions professionnelles consultatives DGESCO A2-1



Annexe 2 : liste des commissions professionnelles consultatives en fonction depuis 2007
(décret n°2007-924 du 15 mai 2007)

3^{ème} CPC Métallurgie

- Sous-commission Travail des métaux
- Sous-commission Automobile, matériel agricole, travaux publics
- Sous-commission Electrotechnique, électronique, automatisme et informatique
- Sous-commission Aviation

5^{ème} CPC Bâtiment, travaux publics, matériaux de construction

- Sous-commission Gros œuvre et travaux publics
- Sous-commission Second œuvre

6^{ème} CPC Chimie, bio-industrie, environnement

- I- Matériaux
- II- Chimie, bio-industrie, environnement
- III- Contrôle

7^{ème} CPC Alimentation

8^{ème} CPC Métiers de la mode et industrie connexes

10^{ème} CPC Bois et dérivés

11^{ème} CPC Transports, logistique, sécurité et autres services

12^{ème} CPC Communication graphique et audiovisuel

13^{ème} CPC Arts appliqués

- I- Création-conception produit
- II- Arts de la pierre
- III- Environnement
- IV- Arts du bois
- V- Arts du feu
- VI- Art textile et mode
- VII- Arts du métal et métiers connexes
- VIII- Gravure
- IX- Arts de la reliure
- X- Musique
- XI- Spectacles

15^{ème} CPC Commercialisation et distribution

16^{ème} CPC Services administratifs et financiers

17^{ème} CPC Tourisme, hôtellerie, restauration

19^{ème} CPC Coiffure, esthétique et services connexes

20^{ème} CPC Secteurs sanitaire et social, médico-social